

PORTANT COMPOSITION DU JURY DU Orthopédie LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen DU Orthopédie comme suit :

Membres du jury

Anne BOYER, Président, MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL

Yoann LE BASLE, Vice-président, ASSIST. DES UNIV. - ASSIST. DES HOPITAUX

Semestre 1

Roger ERIVAN, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP.. DE 2E CL.

Emmanuel COUDEYRE, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. CL.EX

Marie ange CIVIALE, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 2

Roger ERIVAN, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP.. DE 2E CL.

Emmanuel COUDEYRE, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. CL.EX

Marie ange CIVIALE, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD

 

Le 14 mai 2025